



Évreux, le 23 mai 2016

Restriction de consommation d'eau Commune de GISORS

Suite à la présence de turbidité (trouble / coloration de l'eau) dans l'eau distribuée sur la commune de Gisors, son utilisation peut présenter un risque pour la santé des consommateurs.

Dans ce contexte, la population est invitée à **ne pas utiliser l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre**.

Ainsi, l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour **les usages alimentaires**. Pour la consommation, le lavage des dents, la préparation des aliments, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, WC).

Un dispositif de distribution d'eau embouteillée est mis en place par VEOLIA EAU et la mairie de Gisors.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement. Une information régulière sera faite par VEOLIA EAU et la mairie de Gisors aux habitants de la commune.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35